



# **555 signatures recueillies sur la pétition : plus de 100 salariés se sont rassemblés pour la déposer à la Direction. 20 contrats d'intérim prolongés**

Ce mardi 15 décembre était un jour placé sous le signe de l'action, à l'appel de la CGT pour exiger le maintien dans l'emploi des intérimaires menacés par le terme de leur contrat d'ici la fin de l'année.

Après avoir fait signer une pétition exigeant le maintien de l'emploi de tous les intérimaires, la CGT appelait à un rassemblement à 15h pour déposer les signatures auprès de la direction locale.

Ce sont **555 signatures que, plus de 100 salariés (Cdi et intérimaires) rassemblés à 15h**, ont déposées auprès de MM. MARCON et SAINT-MARTIN en exigeant des réponses concrètes sur le devenir des personnels dont le contrat devait prendre fin avant 2010 et dont certains cessaient le travail le jour même. Les arguments avancés par la CGT, repris dans la pétition, portaient notamment sur les plans de charges actuels, sur les commandes en cours de négociation et dont certaines pourraient tomber très rapidement, sur les 3000 heures supplémentaires effectuées chaque mois, sur les possibilités qu'offrirait une négociation sur la pénibilité et des départs anticipés, etc....

La CGT a tenu à rappeler que l'entreprise Nexter, société nationale par ailleurs, se devait de donner l'exemple dans le traitement du chômage. D'une part parce qu'elle a bénéficié du plan de relance, qu'elle engrange des bénéfices non négligeables (400 M€ de dividendes viennent d'être versés à l'actionnaire étatique) et d'autre part parce qu'elle dispose d'un carnet de commandes de 2,1 Milliards d'Euros équivalent à 3 années de chiffre d'affaire.

Si une telle entreprise ne peut pas pérenniser l'emploi de ses intérimaires, laquelle le pourrait ? Lorsque la Direction dit employer les intérimaires sur du surcroît de charge, elle ment !

Dans certains métiers, comme les Monteurs Intégrateurs, les Mécano-Soudeurs, les intérimaires se succèdent depuis des années, la Direction prenant soin de jongler avec les postes sur lesquels elle les recrute. Mais un Monteur reste un Monteur, qu'il soit sur le VBCI, le CAESAR ou l'ARAVIS et la Direction flirte avec les limites du Code du Travail pour ne pas embaucher en CDI.

Devant la détermination de la CGT, le nombre de signatures recueillies, la participation au rassemblement de 15h, **la Direction a dû annoncer qu'elle reconduirait 20 contrats de salariés intérimaires sur les 30 qui arrivaient à terme.**

Si cette annonce garantit **momentanément** le maintien dans l'emploi de 20 salariés (et ce n'est pas rien), cela ne règle pas le problème de fond et la CGT considère, entre autre, qu'en mettant à la rue des personnels intérimaires de plus de 55 ans, comme cela sera le cas, la direction fait preuve d'indécence au moment où elle entend négocier, au sein de l'entreprise, un accord sur le maintien dans l'emploi des Seniors.

Comme nous l'avons dit à la Direction, la CGT ne lâchera rien sur cette question et nous entendons bien avoir d'autres réponses lors du CE du 21 décembre et lors de la commission économique du CCE qui se tiendra le 23 décembre après midi au Siège, à Satory.

## **Pour garantir l'Emploi de TOUS Une seule SOLUTION**

*Agir Ensemble*